

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 14 OCTOBRE 2015 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil, par 29 voix pour, a élu Monsieur Stéphane DUGENETAIS, au poste de 8^{ème} adjoint au Maire, en remplacement de Madame Roselyne PAIN démissionnaire de son poste d'adjointe.

- Le Conseil a pris acte de la présentation par Monsieur Joseph JULIENNE, adjoint au Maire en charge de la Vie économique et sociale et du Logement, du rapport 2014 du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.).

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, BLOUET, GUILMIN, MM. KOBI, ROBIN), a approuvé la transformation de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en communauté urbaine, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, BLOUET, GUILMIN, MM. KOBI, ROBIN), a approuvé les nouvelles modalités de calcul des attributions de compensation, qui s'établissent comme suit pour MONTREUIL-JUIGNE :

COMMUNE	AC 2015	AC à compter du 1 ^{er} /01/2016
MONTREUIL-JUIGNE	730 724 €	417 232 €

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, BLOUET, GUILMIN, MM. KOBI, ROBIN), a approuvé la convention transitoire de prestations de services entre Angers Loire Métropole et la commune de MONTREUIL-JUIGNE par laquelle Angers Loire Métropole confie à la commune, à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour une durée de deux ans, l'exercice pour son compte de :

- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses dépendances
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eau pluviale.

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, BLOUET, GUILMIN, MM. KOBI, ROBIN), a approuvé décision modificative n°2 qui opère les ajustements budgétaires nécessaires à la suite du transfert de compétences à Angers Loire Métropole, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
Fournitures espaces verts	011	606281	ESP	823	- 2 200,00 €
Fournitures de voirie	011	60633	VOI	822	- 3 500,00 €
Locations matériel terrain	011	61351	ESP	823	- 2 200,00 €
Entretien espaces verts	011	61521	ESP	823	- 2 200,00 €
Entretien de voirie	011	61523	VOI	822	- 39 148,00 €
Contributions aux organismes de regroupement	65	6554	VOI	814	- 39 243,00 €
Virement à la section investissement	023	023	ORG	020	- 246 000,00 €
TOTAL					- 334 491,00 €

RECETTES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
Remboursement RH compétences transférées	70	70846	ORG	020	32 639,00 €
Attribution de compensation	73	7321	ORG	020	- 367 130,00 €
TOTAL					- 334 491,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
Opération sous mandat	458111	458111	VOI	822	91 506,00 €
Opération sous mandat	458112	458112	VOI	822	246 000,00 €
Travaux de voirie	23	23152	VOI	822	- 246 000,00 €
TOTAL					91 506,00 €
RECETTES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
Opération sous mandat	458211	458211	VOI	822	91 506,00 €
Opération sous mandat	458212	458212	VOI	822	246 000,00 €
Virement de la section fonctionnement	021	021	ORG	020	- 246 000,00 €
TOTAL					91 506,00 €

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, BLOUET, GUILMIN, MM. KOBI, ROBIN), a approuvé décision modificative n°3 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
Personnel titulaire	012	64111	ORG	020	32 000,00 €
Personnel non titulaire	012	64131	ORG	020	10 000,00 €
Cotisation URSSAF	012	6451	ORG	020	10 000,00 €
Cotisation retraite	012	6453	ORG	020	20 000,00 €
Emplois avenir	012	64162	ORG	020	16 000,00 €
remboursement d'intérêts	66	66111	ORG	020	- 27 500,00 €
Virement à la section investissement	023	023	ORG	020	33 121,00 €
Amortissements	042	6811		020	10 000,00 €
TOTAL					103 621,00 €
RECETTES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
Régie cimetière	70	70311		020	5 000,00 €
Régie camping	70	70323		020	7 500,00 €
Mandats annulés	77	773		020	14 000,00 €
Droit de mutation	73	7381		020	15 000,00 €
Remboursement sur rémunération du personnel	013	6419		020	59 791,00 €
Amortissement subvention équipement	042	777		020	2 330,00 €
TOTAL					103 621,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
Frais d'études	20	20313	BAT	020	4 158,00 €
Participation financière ALM	204	2041512	BAT	020	11 100,00 €
Travaux bâtiments scolaires	21	21312	AFF	212	16 800,00 €
Taxe aménagement	21	21318	BAT	422	7 799,00 €
Réseau d'électrification	21	21534	ECO	90	8 481,00 €
Autres réseaux	21	21538	JEU	64	450,00 €
Matériel informatique	21	21836	AFF	212	750,00 €
Autres immobilisations corporelles	21	2188	ESP	823	624,00 €
Autres immobilisations corporelles	21	2188	ORG	020	419,00 €
Autres immobilisations corporelles	21	2188	ORG	211	305,00 €
Autres immobilisations corporelles	21	2188	ORG	321	305,00 €
Réintégration frais d'études	041	2152		020	21 384,54 €
Réintégration frais d'études	041	2135		020	2 400,00 €
Réintégration frais d'études	041	21318		020	5 009,22 €
Dotations amortissement subvention d'équipement	040	139111		020	2 330,00 €
Travaux	23	2313202	SPO	413	- 13 000,00 €
Travaux de voirie	23	23152	VOI	822	15 600,00 €
TOTAL					84 914,76 €
RECETTES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
FCTVA	10	10222	ORG	020	13 000,00 €
Intégration frais d'études	041	2031		020	28 056,81 €
Intégration frais d'études	041	2033		020	736,95 €
Virement de la section fonctionnement	021	021	ORG	020	33 121,00 €
Dotations aux amortissements	040	28188		020	10 000,00 €
TOTAL					84 914,76 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'amortir les dépenses d'équipement imputées au chapitre 204 sur deux ans, ainsi que les recettes perçues au compte 1311 pour une durée identique à l'amortissement du bien faisant l'objet de la subvention.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale dans les conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Nature : Ligne de trésorerie utilisable par tirage
- Durée maximum : 364 jours
- Taux : Eonia + marge de 1,160 % (En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.)
- Base de calcul : Exact/360 jours
- Commission d'engagement : 450 € payables au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

- Commission de non utilisation : 0,20 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
- Frais de dossier : Néant
- Date d'effet du contrat : 27 novembre 2015
- Date d'échéance du contrat : 25 novembre 2016
- Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation - Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
- Modalités d'utilisation : Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'office privilégiée - Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1 - Montant minimum 10 000 € par tirage.

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé le tarif des clés des installations sportives à facturer aux clubs de football et d'athlétisme à 15 € par clé, au-delà des quatre premières clés qui sont gratuites.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement du contrat enfance et jeunesse avec la CAF pour la période 2015-2018.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 au marché de travaux de mise en valeur des espaces à vocation piétonne de la place de la République avec l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 6 017.60 €H.T, représentant 5.29 % du montant du marché initial.

- Le Conseil, à l'unanimité, a donné un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, du projet de programme de restauration et d'entretien des milieux humides et du réseau hydrographique des Basses Vallées Angevines.

- Le Conseil a pris acte de la présentation par Monsieur le Maire, du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, établi par Angers Loire Métropole.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de modifier le tableau des effectifs municipaux comme suit :

Création :

*un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 01/12/2015

Suppression :

* un poste d'agent de maîtrise à temps complet au 01/12/2015.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° Opération	Date intervention	Montant des travaux TTC	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP214-15-141	22/01/2015	2 089,73 €	75%	1 567,30 €
EP214-15-144	19/02/2015	1 052,92 €	75%	789,69 €
EP214-15-145	02/04/2015	612,68 €	75%	459,51 €
EP214-15-161	17/06/2015	2 740,55 €	75%	2 055,41 €
EP214-15-163	30/06/2015	173,96 €	75%	130,47 €
EP214-15-164	16/07/2015	221,65 €	75%	166,24 €
EP214-15-165	28/07/2015	483,71 €	75%	362,78 €
EP214-15-166	13/08/2015	177,07 €	75%	132,80 €
	TOTAL	7 552,27 €	75%	5 664,20 €

Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 21 octobre 2015.

Le Maire

Stéphane PIEDNOIR